

POINTE DU HOURDEL ET CAP HORNU

Communes de Cayeux-sur-mer, Lanchères,
Pendé, et Saint-Valery-sur-Somme

SITE CLASSÉ

Décret du 24 juillet 2006

CRITÈRE : Pittoresque

TYPLOGIE :

Grand ensemble paysager

MOTIVATION DE PROTECTION

La pointe du Hourdel et le Cap Hornu sont les observatoires privilégiés de la Baie de Somme, au contact entre l'estuaire, la terre et la mer.

La pointe du Hourdel est occupée par un hameau rattaché à la commune de Cayeux-sur-mer, avec son port de pêche à l'extrémité des Bas-Champs.

L'exploitation des galets, omniprésente, contribue à la marginalisation du site.

Pour être perçu dans sa totalité, ce site intègre les espaces agricoles qui sont une composante du rivage de l'estuaire, au même titre que le linéaire côtier, ainsi que la butte de la chapelle.

Le site comprend ainsi : les mollières de la Baie de Somme, les bancs de galets, les dunes, les reclusures et des espaces périurbains. Il présente un intérêt géomorphologique, paysager, écologique et archéologique.

DÉLIMITATION-SUPERFICIE

3050,02 ha dont 1793 ha sur le Domaine Public Maritime

PROPRIÉTÉ PUBLIQUE

(communes, Conservatoire de l'Espace Littoral, Domaine public maritime) ET PRIVÉE

AUTRES PROTECTIONS :

. St-Valéry, le Cap Hornu et leurs abords, site inscrit (26 juillet 1965).

. Le littoral Picard, site inscrit (20 janvier 1975).

. Abords de Monuments Historiques à Saint-Valery-sur-Somme.

La Manche,
avec en arrière plan,
la pointe de Saint-Quentin
et le domaine du Marquenterre.

Levée de galets. Fourrés d'arbustes

Hameau du Hourdel
reconstruit après
la seconde guerre mondiale

Canal dit "à Poissons",
réunion des canaux de
Cayeux et de Lanchères
qui collectent les eaux
des bas-Champs.



Entre terre et mer

Ce site protégé vient compléter les protections déjà établies autour de la Baie. Quatre paysages originaux y ont été lentement façonnés au contact de l'eau. Étroitement liés les uns aux autres, ils forment ensemble un site exceptionnel, doté d'une flore et d'une avifaune remarquable. Le tour de la baie alterne les promontoires bâtis, les belvédères sur l'estuaire et les "fenêtres" ouvertes sur les horizons. Dans ce paysage aux faibles reliefs, les différentes digues limitent cependant les vues vers la baie. La silhouette de Saint-Valery, du Crotoy ou du hameau du Hourdel sont visibles de loin et sont autant de repères dans un paysage marqué par l'horizontalité.

La Baie de Somme

La Baie de Somme, est un des sites emblématiques du département. Ce paysage grandiose, a été lentement constitué par les méandres du fleuve et le rythme des marées. Le lieu réunit des milieux, précieux pour la flore et la faune de l'estuaire. En bordure des chenaux, des zones de vasières offrent une source d'alimentation essentielle pour les poissons et les oiseaux de la baie ; plus en retrait, les mollières situées entre les eaux de l'estuaire et les terres agricoles, favorisent une variété de biotopes qui accueille plusieurs activités traditionnelles (chasse, élevage de moutons, pêche à pied dans les vasières).

La façade maritime

La façade maritime du département présente un cordon de galets unique en Europe qui se développe sur seize kilomètres, entre la ville d'Ault et le hameau du Hourdel. Issu de la lente érosion des falaises des côtes normando-picardes, ce cordon de galets est exploité de façon industrielle depuis le XIX^e siècle. Entre Cayeux et le Hourdel, le vent qui soulève le sable de l'estran a complété les levées de galets par un paysage de massif dunaire remarquable, qui annonce les dunes du Marquenterre au nord de la baie.

Dreal de Picardie, 56, rue Jules Barni - 80040 Amiens Cedex 1, Tél. : 03 22 82 25 00
Réalisation de l'étude : Atelier Traverses, 1 rue Duméril-75 013 Paris





4 COMMUNES :
CAYEUX-SUR-MER,
LANCHÈRES,
PENDÉ,
SAINT-VALÉRY-SUR-SOMME

FRÉQUENTATION DU SITE
 . touristique

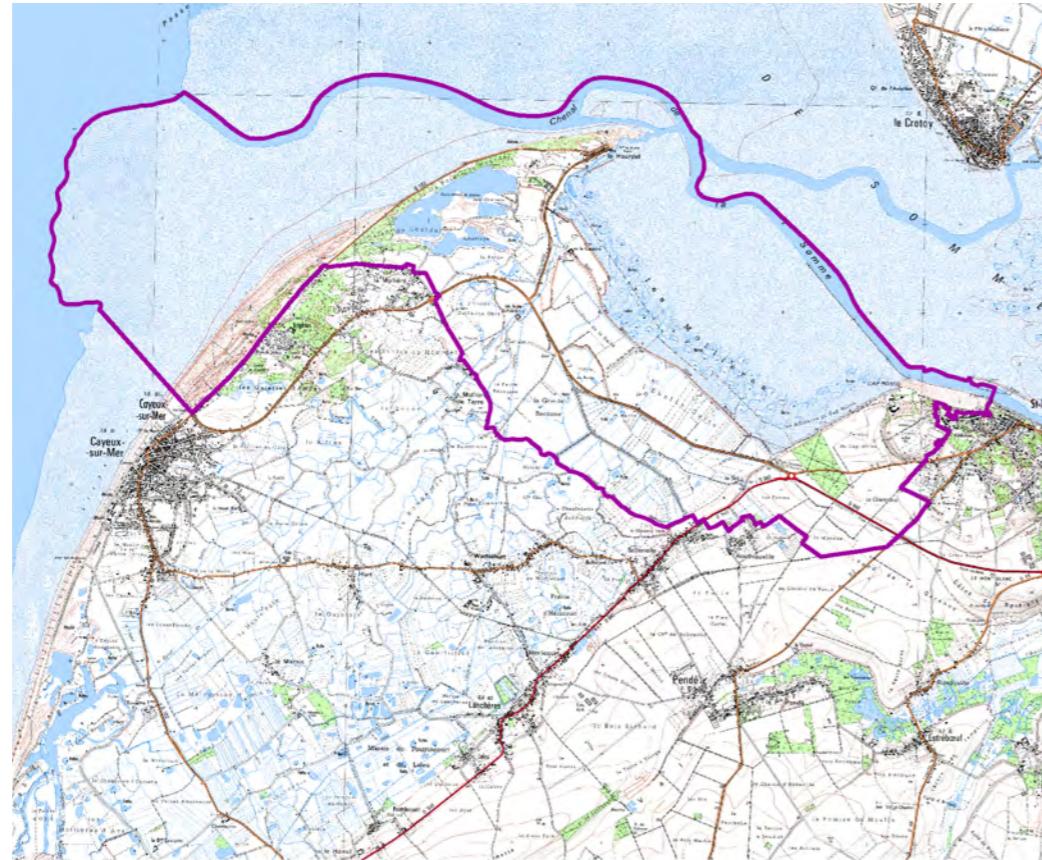
AMÉNAGEMENT- ENTRETIEN
 . Document de gestion : oui

SIGNALÉTIQUE :
 . Aucune

MUTATIONS :
 . Etat du site :
 Quelques atteintes
 . Principales mutations :
 pressions urbaines
 Mutations secondaires : tou-
 ristiques, fréquentation

ENJEUX :
 Surveillance de l'évolution
 de la baie de Somme : ensa-
 blement, maintien du chenal,
 alimentation de la levée de
 galets.
 Surveillance des espaces
 agricoles : entretien des di-
 gues et renditures.
 Clarification de la situation
 et de l'étendue des secteurs
 carriérables qui ont une
 grande incidence sur l'évolu-
 tion du site et sa perception.

POUR EN SAVOIR PLUS :
 . Ah-Ah paysagistes, *Plan de
 gestion du site classé Pointe
 de Hourdel, Cap Hornu,* Dia-
 gnostic, novembre 2006



Scan25® © IGN

0 1 2
 Kilomètres

Les bas-champs

Les bas-champs, à l'intérieur des terres, constituent un ensemble original de polders, lentement conquis sur l'eau depuis le Moyen-Age, par la force des éléments et le travail des hommes. Protégés des assauts de la mer par un cordon de galets, ils ont été séparés de la baie de Somme par l'édification de digues. Ils sont bordés au sud par le plateau crayeux du Vimeu et la falaise morte. La construction de ce paysage par l'homme est visible dans la rectitude des tracés, dans l'édification des digues et dans la composition du réseau de drainage. Le paysage est plat, ouvert, ponctué de haies, de bosquets ou d'arbres épars qui laissent de larges vues sur l'espace agricole. Un réseau hydraulique, dense et hiérarchisé a été mis en place au cours des siècles. Il comprend des rigoles ou videraies, creusées dans les champs, qui guident l'eau dans les fossés, ou courses. L'eau est évacuée ensuite dans deux collecteurs principaux : le canal de Cayeux et celui de Lanchères construits à la fin du XVIII^e siècle.

L'édification des caps et des promontoires

Les implantations sur les caps et les promontoires répondent au souci ancien d'occuper les lieux secs et stratégiques de la baie. Ces rares terrains bâtis, tels le Hourdel, le Cap Hornu ou le Mont de la Chapelle, constituent les lieux d'observation privilégiés de l'estuaire. Le caractère boisé du mont de la Chapelle marque une transition entre la partie urbanisée de Saint-Valery et les espaces plus sauvages du Cap Hornu.

Un plan de gestion du site

Un plan de gestion a été élaboré afin de définir les modalités de gestion du site à moyen et long terme (minimum 30 ans) afin de concilier les enjeux paysagers, économiques (activité d'extraction notamment), d'usages, de fréquentation, environnementaux.

*Dreal de Picardie, 56, rue Jules Barni - 80040 Amiens Cedex 1, Tél. : 03 22 82 25 00
 Réalisation de l'étude : Atelier Traverses, 1 rue Duméril-75 013 Paris*



*En haut à droite : Point de vue vers la baie et Le Crotoy depuis le Hourdel
 - En bas, à droite : point de vue vers la Baie depuis le Cap Hornu*